

LE PRESIDENT – DIRECTIEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD

LE PRESIDENT DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES - EHESS

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-68 créant l'unité mixte de recherche UMR 997 ;

Vu la décision n° 2014-111 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 997 ;

Vu la décision n° 2019-53 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 997 ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en sa séance du 26 octobre 2023 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Sorbonne Paris Nord et de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret n° 83-975 susvisé. L'UMR 997 est référencée par le CNRS U 8156 ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;

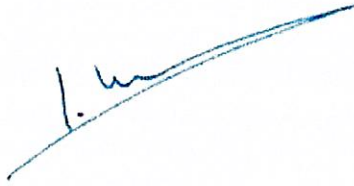
Décident :

Article 1 : L'unité mixte de recherche UMR 997 intitulée " Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, Sciences sociales, Politique, Santé /Institute of interdisciplinary research on social issues, social sciences, politics, health " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Madame Isabelle COUTANT est nommée directrice de cette unité à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTIEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



Pr Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD



LE PRESIDENT DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES - EHES

